



**Appel à projets « Fête de l'Europe 2019 en Côtes d'Armor »
Ouvert jusqu'au : Vendredi 12 avril 2019**

RÈGLEMENT

1 - Le Département lance chaque année un appel à projets autour de la fête de l'Europe

Le 9 mai 1950, Robert Schuman présentait sa proposition relative à une organisation de l'Europe, indispensable au maintien de relations pacifiques.

Cette proposition, connue sous le nom de "déclaration Schuman", est considérée comme l'acte de naissance de l'Union européenne.

Aujourd'hui, le 9 mai est devenu un symbole européen (Journée de l'Europe) qui, aux côtés du drapeau, de l'hymne, de la devise et de la monnaie unique (l'euro), identifie l'Union européenne en tant qu'entité politique.

Le Département des Côtes d'Armor propose cet appel à projets afin de maintenir la dynamique entre les citoyens du département des Côtes d'Armor et l'Union Européenne.

L'appel à projets « Fête de l'Europe 2019 » a pour objectif de promouvoir l'Europe dans le département des Côtes d'Armor auprès du grand public, et plus particulièrement des jeunes. Au travers des actions soutenues, qui se dérouleront au cours du mois de mai 2019, les valeurs de démocratie et de citoyenneté doivent en effet apparaître comme des repères primordiaux dans le contexte de difficultés politiques, économiques et sociales que traversent les pays européens et permettre de réaffirmer un idéal comme remède à toute tentation de repli sur soi et de déconstruction de plus de 60 ans de travail commun engagé par la signature du traité de Rome en 1957.

Les projets déposés doivent refléter la singularité du territoire en y associant son ouverture sur l'Europe, un esprit de diversité, de créativité.

Les acteurs d'un même territoire, œuvrant autour de la thématique européenne, doivent se fédérer autour d'un projet en faisant jouer la complémentarité et la synergie.

Aussi, le Conseil Départemental invite les porteurs de projet intéressés à présenter leur candidature à cet appel à projets.



2 - Critères de sélection des dossiers soutenus par l'appel à projets

La sélection des projets se fera dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible, soit 2 000 € par projet, pour chaque territoire des Maisons du Département (voir carte, en annexe, des 5 Maisons du Département des Côtes d'Armor). Un projet sera sélectionné par territoire.

Des valeurs d'entrée dans la Fête de l'Europe ont été définies ; elles sont un préalable à l'inscription dans la programmation et sont au nombre de 6 :

- **la pédagogie sur l'Europe**
- **le caractère festif et/ou convivial**
- **le côté innovant de l'action**
- **l'ouverture au grand public** en favorisant l'échange, la diversité et le vivre ensemble
- **la gratuité ou le prix minime des actions**
- **un projet fédérant plusieurs acteurs du territoire, en lien avec le Relais Europe du territoire et la Maison du Département**

Les dossiers de candidature seront instruits par la Service Europe et International – CIED Europ'Armor qui rassemblera les services du Conseil Départemental pour constituer un comité de lecture. Ce comité proposera un classement des dossiers qui seront soumis à la décision des élus départementaux.

3 – Les critères d'éligibilité

L'appel à projets s'adresse aux associations ayant leur siège au sein du Département des Côtes d'Armor ou disposant d'une antenne active sur le territoire.

Les candidatures éligibles sont celles portées par des associations ou autres organisations ayant pour objet de rassembler et de fédérer des initiatives culturelles ou de loisirs sur la thématique de l'Europe.

Les événements doivent avoir lieu en **Mai 2019**.

Ils doivent rassembler **au moins 100 participants en présentiel**.

Les projets développés dans le cadre du présent appel devront porter sur les thématiques citées et pourront être :

- **des conférences, colloques, débats**
- **des actions à destination des collèges**
- **des actions illustrant l'amitié franco-européenne**
- **des événements conviviaux en faveur de la diversité culturelle et du vivre ensemble**
- **la réalisation et la diffusion de supports médiatiques**
- **des manifestations publiques et/ou culturelles (festivals, marchés, ateliers culinaires.....)**
- **des chroniques/émissions (TV ou radio)**
- **des campagnes audiovisuelles en ligne et réseaux sociaux**



4 – Les critères d'attribution

Seuls les projets qui remplissent obligatoirement les critères suivants seront retenus :

- L'intérêt général, de la dimension européenne et de la pertinence du projet au regard des objectifs et des priorités annoncés
- La visibilité et de l'effet multiplicateur escomptés
- La pertinence et de l'efficacité de la méthode de travail, du calendrier du projet détaillant les tâches et ressources allouées pour chacune des phases
- La qualité du projet et de l'adéquation entre l'action proposée et le montant de la subvention demandée
- La clarté du plan de communication
- Le projet devra fédérer les acteurs d'un même territoire en faisant jouer la complémentarité et la synergie.

5 - Dossier de candidature

Pour participer au présent appel à projets et être en mesure d'être pleinement apprécié, le dossier devra être le plus précis possible et détailler autant que nécessaire les points suivants, figurant dans le dossier de candidature :

- votre structure, l'objet de votre activité, vos actions, votre expérience
- les structures partenaires
- le détail du contenu du projet
- le plan et les outils de communication que vous souhaitez développer
- le budget prévisionnel équilibré du projet

Le dossier devra être accompagné d'un courrier adressé au Président du Conseil Départemental des Côtes d'Armor et pourra être complété par toute autre information que le candidat jugera utile d'ajouter.

A la demande du Conseil Départemental, le service Europe et International – CIED Europ'Armor est à la disposition des candidats pour les accompagner dans la compréhension de l'appel à projets et dans la mise en valeur de leurs projets.

6 - Obligations liées à l'aide en communication

Le Conseil Départemental s'appuie sur le visuel et les supports promotionnels fournis gratuitement par la région Bretagne, « Fête de l'Europe en Bretagne », qui seront mis à la disposition des organisateurs intégrant la programmation de la fête de l'Europe.

Le Conseil Départemental communiquera sur les événements, auprès du grand public, via un dossier de presse commun, le site Internet et les réseaux sociaux.



7 - Obligations liées à l'aide financière

Les candidats retenus pour bénéficier d'une aide financière s'engagent à :

- Prévenir le Conseil Départemental au plus tôt de toute modification majeure du projet présenté dans le dossier de candidature qui interviendrait lors de sa réalisation
- Prévoir un plan de communication clair qui inclura sur tous les supports les logos ci-dessous :



- Télécharger et utiliser sur leurs outils de communication les éléments graphiques de la fête de l'Europe en Bretagne 2019, dans le but d'indiquer au grand public leur appartenance au programme.
- Soumettre au Service Europe et International CIED Europ'Armor leur(s) projet(s) d'affiche, de programme, de flyer, de dossier presse, de carton d'invitation afin d'obtenir la validation du Conseil Départemental quant à la bonne utilisation de ces mentions, préalable obligatoire à la signature de bons à tirer.
- Créer eux-mêmes la fiche de présentation de leur événement sur le site Internet, fête de l'Europe en Bretagne, dédié à la Fête de l'Europe 2019.
- Intégrer la bannière web de la manifestation, cliquable, sur leur site Internet ou leurs réseaux sociaux
- Utiliser, sans les détourner, les outils de communication fournis par le CIED Europ'Armor
- Fournir un bilan qualitatif, quantitatif et financier de la manifestation à l'issue de celle-ci, dans le délai de deux mois après la fin de l'événement.

En cas de non respect de ces obligations, le Conseil Départemental se réserve le droit de ne pas verser l'intégralité de la subvention.

A SAVOIR

- Le budget prévisionnel et le plan de financement font partie du dossier de candidature.
- Un relevé d'identité bancaire doit être joint à la demande
- Les comptes annuels ou, le cas échéant, les états financiers approuvés du dernier exercice clos de la structure doivent également être joints à la demande
- La subvention se présente sous forme d'une contribution forfaitaire de **2 000 €** du Conseil départemental des Côtes d'Armor correspondant aux coûts éligibles d'une action relevant de l'organisation d'événements rassemblant au moins 100 participants en présentiel.
- Un projet soutenu dans le cadre de cet appel à projets ne pourra bénéficier d'aucun autre financement de la part du Conseil Départemental pour la même initiative.



- Un projet qui a été soutenu les années précédentes ne se verra pas automatiquement attribuer une subvention de la part du Conseil Départemental.
- La décision de participation financière du Département doit être antérieure à tout commencement d'exécution de l'opération subventionnée.
- Un compte-rendu financier devra être fourni à l'issue de la manifestation, daté et signé par le représentant légal de la structure. Il devra reprendre les postes de dépenses et de recettes tels que présentés dans le budget prévisionnel et attester de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.
- Le versement de la subvention se fera à l'issue de la manifestation, après examen des bilans qualitatif, quantitatif et financier.

8 - Calendrier 2019

Le dossier de candidature, tout comme les bilans qualitatif, quantitatif et financier, devront être adressés à :

Monsieur le Président du Conseil Départemental
9 place du Général De Gaulle
CS 42371
22023 SAINT BRIEUC CEDEX 1

ou remis contre récépissé à
l'accueil du Conseil Départemental des Côtes d'Armor
avant le **Vendredi 12 Avril 2019 à 17h00**
(horaires d'accueil : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 de 13h30 à 17h30)

et
transmis simultanément par mail à l'adresse suivante : europ.armor@cotesdarmor.fr

=> Le jury de sélection des dossiers sous la forme d'un comité de lecture se réunira le 16 avril 2019, préalable à la décision des élus départementaux.

=> Les résultats de l'appel à projets seront communiqués par mail aux porteurs de projets au plus tard le 03 mai 2019.